

Initiatives ministérielles

(Vote No 211)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Belsher	Bernier
Bertrand	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Cadioux
Campbell (Vancouver-Centre)	Cardiff
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosby (Halifax-Ouest)	Darling
DeBlois	de Cotret
Desjardins	Dobbie
Duplessis	Edwards
Fee	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Greene	Guilbault
Gustafson	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	Hudon
Jacques	Johnson
Kempling	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kindy	Koury
Larrivée	Layton
Leblanc (Longueuil)	Lewis
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	McDougall (St. Paul's)
McKnight	McLean
Merrithew	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	Plourde
Porter	Pronovost
Redway	Reimer
Ricard	Richardson
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Thacker	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)	Van de Walle
Vankoughnet	Vincent
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	Worthy—111
Winegard	

CONTRE

Députés

Anawak	Arseneault
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg—Sud-Centre)	Barrett
Bellemare	Benjamin
Blaikie	Blondin
Boudria	Brewin
Caccia	Catterall
Dingwall	Dionne
Duhamel	Edmonston
Ferguson	Flis
Foster	Gardiner

Gauthier
Harvey (Edmonton-Est)
Hovdebo
Jordan
Keys
Kristiansen
Laporte
MacAulay
Manley
McGuire
Mifflin
Mills
Murphy
Nystrom
Phinney
Rideout
Robichaud
Simmons
Speller
Taylor
Wood

Harvard
Hopkins
Hunter
Kaplan
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
Lee
MacLellan
Marleau
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Nault
Parent
Proud
Riis
Robinson
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Vanclief
Young (Beaches—Woodbine)—64

• (1910)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclaire la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

M. Hawkes: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

Je me demande si le député de Miramichi pourrait revenir sur sa décision de voter. Je crois qu'il est arrivé à la Chambre un peu tard. Il est un député d'expérience. Dans l'intérêt de la Chambre, il serait peut-être préférable qu'il revienne sur sa décision.

Des voix: Oh, oh!

M. Dionne: Madame la Présidente, lorsque je suis arrivé à la Chambre, le whip de mon parti était encore debout. Je m'en remets toutefois à votre décision.

M. Gauthier: Madame la Présidente, du point de vue de la procédure, les députés doivent avoir entendu la question avant de voter. C'est la seule condition à respecter.

Si on a entendu la question, on peut voter. C'est la seule condition qu'on peut exiger en ce qui concerne un vote.

Si les députés doivent être assis avant le début du vote, c'est pour que l'ordre règne à la Chambre. Je ne crois pas que le député de Miramichi ait causé du désordre. S'il a entendu la question, je ne vois aucune difficulté.

M. Dionne: Madame la Présidente, j'ai bien entendu la question.